

**Bureau de services juridiques des pensions.** Le Bureau a été créé en 1971 par les modifications apportées à la Loi sur les pensions (SC 1970-71, chap. 31). Composé d'un chef avocat-conseil nommé par le gouverneur en conseil et d'avocats-conseil, cadres et employés nommés aux termes de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, il applique la Partie II de la Loi sur les pensions. Il a pour fonction de fournir à titre indépendant un service d'aide juridique aux personnes qui demandent des compensations au titre de la Loi sur les pensions. Le siège du Bureau est à Ottawa et des bureaux de district sont répartis dans 18 grands centres du Canada. Il est comptable au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires des anciens combattants.

**Centre de recherches pour le développement international.** Constitué en corporation publique par une loi du Parlement (SRC 1970, chap. 21, 1<sup>er</sup> Suppl.), le Centre de recherches pour le développement international est un organisme international qui reçoit l'appui financier du Canada. Il a pour fonctions d'entreprendre, d'encourager, de soutenir et d'exécuter des recherches sur les problèmes des pays en voie de développement et sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques et techniques en vue du progrès socio-économique de ces pays. L'un de ses principaux objectifs est d'aider ces pays à développer leurs propres techniques et moyens de recherche.

Le conseil d'administration du Centre se compose d'un président du conseil, d'un président du Centre et d'au plus 19 autres membres dont neuf doivent être des citoyens canadiens. Le Centre est comptable au Parlement par l'entremise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

**Chemins de fer Nationaux du Canada.** La Société des Chemins de fer Nationaux du Canada a été constituée pour administrer une entreprise s'occupant essentiellement de transport ferroviaire et d'autres installations et activités de service. Elle englobe les possessions de l'ancien Grand Trunk Railway Company of Canada et de ses filiales, ainsi que du Canadian Northern System et certains biens de la Couronne dont la gestion et l'exploitation lui ont été confiées.

Pour ce qui est de l'organisation et du fonctionnement, la Société est régie essentiellement par la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada (SRC 1970, chap. C-10) et par la Loi sur les chemins de fer (SRC 1970, chap. R-2). L'administration et le contrôle de la Société et de ses entreprises relèvent d'un conseil d'administration dont les principaux membres sont le président du conseil et le président de la Société, ce dernier étant l'administrateur en chef.

**Comité consultatif des machines et de l'outillage.** Le Comité, qui a été créé en 1968, s'occupe d'étudier les demandes de remise de droits de douane sur les machines et l'outillage pouvant être classés aux postes du tarif douanier 42700-1 et (ou) 41100-1 et de conseiller le ministre de l'Industrie et du Commerce sur la possibilité d'accorder une remise sur de telles machines conformément aux dispositions de ces deux postes tarifaires. Le Comité est composé d'un président et des sous-ministres de l'Industrie et du Commerce, des Finances et du Revenu national. Il est secondé par les directions du ministère de l'Industrie et du Commerce qui s'occupent d'activités économiques particulières, dont la fabrication de machines. L'objectif du Programme des machines, qui est administré par le Comité, est d'accroître le rendement de l'industrie canadienne en permettant aux usagers des machines d'acquiescer de l'outillage perfectionné au plus bas prix possible tout en accordant une protection tarifaire aux fabricants canadiens.

**Comité des grains.** En 1970, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (actuellement le ministre des Transports) a constitué un comité spécial de consultation sur les grains (Comité des grains) ayant pour tâche de coordonner, réviser et recommander des politiques fédérales pour la production, le transport et la manutention, ainsi que la commercialisation des grains. Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé fait fonction de président du Comité, qui compte un coordonnateur et trois conseillers pour les secteurs de la production, du transport et de la manutention, et de la commercialisation, venant des ministères fédéraux de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, et des Transports. Les bureaux du Comité sont situés à Ottawa.

**Comité permanent canadien des noms géographiques.** Ce Comité s'occupe de toutes les questions relatives à la nomenclature géographique canadienne et effectue des recherches et enquêtes sur l'origine et l'usage des noms géographiques. Il se compose de représentants des organismes de cartographie fédéraux et d'autres organes fédéraux s'intéressant aux questions de nomenclature, ainsi que d'un représentant nommé par chaque province. Il est administré par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

**Commissaire fédéral des incendies.** Le Commissaire est chargé de la direction des programmes de protection et de prévention contre les incendies dans tous les ministères et organismes civils du gouvernement fédéral. Son bureau établit des statistiques nationales sur les causes des incendies civils et sur les pertes causées par les incendies, et il présente ces données dans son rapport annuel au ministre des Travaux publics. Le Commissaire rend compte de son activité par l'entremise du ministre des Travaux publics.